 Monsieur Dominique Boutonnat

 Président du CNC

Monsieur le Président,

Notre organisation syndicale et les agents signataires de ce courrier, prenons acte de votre réponse du 25 novembre 2019, reçue par voie de messagerie électronique.

Vous avez adressé ce courrier aux agents à la suite de quatre alertes pour risques psychosociaux adressées à la direction du CNC, en date des 14 mai 2019, 11 juin 2019, 7 octobre 2019 et 8 novembre 2019. La direction du CNC est parfaitement alertée depuis 7 mois de cette situation subie par les agents du laboratoire qui a provoqué de nombreux arrêts maladies totalisant près de 200 jours (hors accident de travail ou trajet) à la date du 22 novembre 2019.

Comme en attestent les différents courriers de l’administration, les agents du service constatent à chaque fois des réponses dilatoires qui ne prennent pas en compte la situation de souffrance au travail.

Ces réponses s'adressent-elles réellement aux agents concernés ? N'ont-elles pas finalement que pour but de données l'illusion de l'action, de la prise en compte du problème ? Elles n'ont jusqu'à présent jamais été facteur de résolution. Celles-ci par leur déni de la réalité participent même pleinement à la dégradation de la situation et de la santé physique et mentale des agents.

Le 22 novembre 2019 a eu lieu une restitution de l'analyse de situation de travail dégradée au sein du service laboratoire – restauration, en CHSCT avec refus de remettre le document présenté en séance qui ne figurait pas dans le dossier transmis aux élus. Cette obstruction aux travaux du CHSCT constitue également pour les élus un frein sérieux à s’emparer de ce dossier. Vous voudrez bien nous indiquer sur quelle base juridique l’administration se fonde pour ne pas exiger du prestataire la remise du diagnostic et en refuser la communication aux membres du CHSCT alors que la proposition de mandater la cabinet ENEIS a été soumise pour avis aux élus en instance le 11 juillet 2019.

Lors de cette restitution orale, le cabinet ENEIS a acté la mise à mal de l'identité professionnelle, des compétences techniques des agents et la perte de sens du travail au sein du service ainsi qu’un management défaillant et un questionnement général sur les conditions de recrutement de la responsable de service.

Il a été proposé aux agents des réunions et une médiation alors qu’ils réclament d'être protégés des agissements et du comportement de la cheffe de service qui est identifiée collectivement comme la cause principale de la dégradation des conditions de travail.

Depuis l’arrivée de la cheffe de service, les agents sont confrontés à des comportements, des paroles et des actes de management irrationnels et toxiques qui perturbent le travail de chacun, désorganisent le service et génèrent de la souffrance.

Monsieur le Président, à ce jour, aucune action sérieuse n’a permis de mettre fin ou même d’atténuer notre situation de travail dégradée. Bien au contraire, le seul résultat tangible du diagnostic délivré par le prestataire ENEIS est la radicalisation de la cheffe de service dans ses pratiques, accompagnés d’une tentative de chercher des boucs émissaires dans la contestation de son management particulièrement irrationnel et toxique.

Comme nous vous l'écrivions dans notre courrier du 8 novembre 2019 : il n'appartient pas à un cabinet extérieur, de se substituer à l'employeur dans la mise en œuvre des mesures de prévention et d’action qui lui incombent sur le double fondement de son pouvoir de direction et de l'obligation de sécurité - une obligation d'actions et de résultats sur les risques psychosociaux. Il est de la responsabilité de l'employeur d'agir afin d'évaluer correctement les risques et de définir les mesures à mettre en œuvre pour les supprimer ou les réduire.

Miser sur le pourrissement n'est pas susceptible d’apporter une quelconque résolution de cette situation, de plus en plus insupportable pour les agents qui affecte leur santé, mais accrédite l’idée que la stratégie, validée au plus haut niveau, consiste à rendre notre environnement de travail invivable, faire partir certains agents du service ou pire fermer le laboratoire pour masquer la gabegie financière de 2 M€ suite au remplacement du matériel photochimique qui ne fonctionne pas depuis près de 3 ans.

Ce refus de prendre en compte sérieusement nos alertes, d’agir efficacement pour préserver l'intégrité morale et physique des agents, de remettre en route la filière photochimique, engage pleinement votre responsabilité en qualité de chef d’établissement.

Face à ce constat de non résolution, nous mettons en copie Madame Caroline Gardette, Directrice des ressources humaines du Ministère, à qui les agents adresseront, par courrier séparé, une demande de protection fonctionnelle.

Je vous adresse, Monsieur le Président, l’expression de toute notre considération.

Fait à Bois d’Arcy, le 13 décembre 2019

Le secrétaire de section

François Vohl

Les agents signataires du service Laboratoire/Restauration :